



14ème législature

Question N° : 53602	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >chômage	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 15/04/2014 Réponse publiée au JO le : 16/09/2014 page : 7886 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la hausse du chômage indemnisé. En effet, le nombre des demandeurs d'emploi indemnisés a augmenté de 1,2 % en janvier 2014 par rapport à décembre 2013 ce qui est considérable. La hausse sur l'année s'élève à un peu plus de 4 %. Les bénéficiaires des allocations de solidarités versés par l'État ont augmenté de 2,5 %. 3,31 millions de demandeurs d'emploi sans activité sont recensés en métropole fin janvier 2014, 4,92 millions en incluant ceux qui exercent une petite activité. C'est un record historique. Au cours du mois de janvier 2014, 2 997 500 personnes ont été indemnisées par Pôle emploi contre 2 871 389 en janvier 2013. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour enfin renverser cette tendance catastrophique.

Texte de la réponse

La reprise économique demeure fragile au premier semestre 2014, conformément aux prévisions de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). La situation du marché du travail à la fin du premier trimestre 2014 confirme cependant le ralentissement de la progression de demandeurs d'emploi depuis le second semestre 2013. La lutte contre le chômage des moins de 25 ans, priorité de la politique gouvernementale depuis deux ans, continue de produire des résultats : baisse de 0,8 % du nombre de jeunes demandeurs d'emploi en mars qui atteint ainsi son plus bas niveau depuis octobre 2012. La situation des seniors (cinquante ans et plus) continue en revanche de se dégrader, avec une croissance du nombre de demandeurs d'emploi de plus 7 300 en mars 2014. Ce constat rend nécessaire les évolutions dans les comportements et doit être au coeur, au même titre que l'emploi des jeunes, des négociations qui vont s'engager dans les branches dans le cadre de la mise en oeuvre du pacte de responsabilité et de solidarité. Pour accompagner la reconstruction du tissu de l'emploi, le déploiement des contrats aidés se poursuivra pour faciliter l'insertion des personnes ayant le plus de difficultés à intégrer le marché du travail ou à s'y maintenir. A cet égard, 80 000 contrats aidés dans le secteur marchand seront ciblés sur les chômeurs de longue durée et les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, tel qu'annoncé lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014. Le pacte de responsabilité et de solidarité amplifiera ce mouvement en favorisant les embauches, à la suite du secteur de la chimie qui prévoit 47 000 recrutements entre 2015 et 2017 et suite au pacte, les branches professionnelles doivent s'en saisir, en ouvrant des négociations sur les engagements pour l'emploi, notamment pour l'emploi des jeunes et des seniors, en lien avec les négociations sur le contrat de génération et sur la formation professionnelle. A l'occasion de la grande conférence sociale, le Président de la République a mis l'accent sur l'alternance, notamment l'apprentissage. La mobilisation de tous les partenaires (régions, Etat, partenaires sociaux)



se fera dès la rentrée autour du Président de la République.